

Nouvelle face commune des pièces libellées en euros destinées à la circulation

(2006/C 225/05)



10 EURO CENT



20 EURO CENT



50 EURO CENT



1 EURO



2 EURO

Comme convenu par le Conseil informel des Ministres de l'Economie et des Finances de Vérone d'avril 1996, les pièces libellées en euros ont une face commune et une face nationale.

Un concours a été organisé au niveau européen pour le dessin des premières faces communes et, le 16 juin 1997, le Conseil européen d'Amsterdam a approuvé la série gagnante et l'a rendue publique. Les photographies de la face commune ainsi qu'une brève description concrète de son dessin ont été publiées au Journal officiel ⁽¹⁾.

Le 7 juin 2005, le Conseil a décidé que les faces communes des pièces de 10, 20 et 50 cents, qui représentent actuellement l'Union européenne avant son élargissement de 15 à 25 membres en 2004, seraient modifiées de manière à ce que tous les États membres de l'Union européenne soient représentés à l'avenir. Les faces communes des plus petites pièces (1, 2 et 5 cents) représentent l'Europe dans le monde et ne sont pas concernées par l'élargissement de l'Union européenne.

Les nouvelles faces communes auront cours à partir de 2007. Les États membres qui adopteront l'euro après 2007 n'émettront que des pièces en euros présentant les nouvelles faces communes. La République de Slovénie sera le premier des nouveaux États membres à le faire. Les États membres actuels de la zone euro pourront aussi adopter les nouvelles faces commune à partir de 2007 pour leur production de pièces neuves et passeront de toute manière à la face commune en 2008 au plus tard.

Description des dessins:

10 EURO CENT — 20 EURO CENT — 50 EURO CENT

Sur les pièces de 10, 20 et 50 cents, le chiffre représentant la valeur de la pièce figure sur le côté droit de la face commune. Horizontalement, sous ce chiffre, apparaissent, l'un sous l'autre, les mots «EURO CENT». Le mot CENT est écrit en majuscules de plus grande taille, celle du «C» étant la plus grande. Six lignes droites sont tracées verticalement sur le côté gauche de la face. Douze étoiles sont superposées sur ces lignes, une à côté de chaque extrémité. Dans la partie centrale et supérieure de ces lignes est superposée une représentation du continent européen. Les initiales «LL» du graveur apparaissent sur le côté droit, entre les chiffres et le bord de la pièce.

(¹) JO C 373 du 28.12.2001, p. 1.

1 EURO — 2 EURO

Sur les pièces de 1 et 2 euros, le chiffre représentant la valeur de la pièce apparaît sur le côté gauche de la face commune. Sur le côté droit de la même face figurent six lignes droites verticales sur lesquelles sont superposées douze étoiles, une à côté de chaque extrémité de ces lignes. Toujours sur le côté droit de cette face figure le continent européen. La partie droite de cette représentation est superposée sur la partie médiane des lignes. Le mot «EURO» est superposé horizontalement dans la partie centrale droite de la face. Les initiales «LL» du graveur apparaissent sous le «O» de EURO, près du côté droit du bord de la pièce.
